

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2015

L'An Deux Mille Quinze, le quatre février à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 30 janvier 2015

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - CESBRON R. - ENDUIT C. - WILLOCQ A. - BOUTET JH. VUILLEMIN M. - LECOMTE C. - DAILLÈRE F.

ABSENTS EXCUSÉS : MARTIN-JOVE O. BATISTA DA CUNHA H.

Procuration de Mme Hélène BATISTA DA CUNHA à Mme Christine ENDUIT

M. Jean-Hugues BOUTET et Mme Amandine WILLOCQ ont été élus secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2014 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. VERSEMENT ACOMPTE SUR COTISATION 2015 A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES CM20150204-001

Monsieur le Maire explique que l'Association des Maires a réduit sa couverture de trésorerie à moins de trois mois conformément aux engagements pris auprès du Conseil Général, son principal financeur. Cette situation a pour effet de tendre la trésorerie disponible. C'est pourquoi, depuis 2013, un acompte de la cotisation N (2015) correspondant à 50 % de la cotisation N-1 (2014) est demandé. Le solde de la cotisation sera quant à lui sollicité après la fixation du barème 2015 par l'Assemblée Générale qui interviendra après le prochain renouvellement des conseils départementaux. L'acompte demandé s'élève à 246.91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de verser un acompte de 246.91 € à l'association des Maires des Deux-Sèvres pour l'année 2015 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. SUBVENTIONS 2015 CM20150204-002

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
Chambre des métiers Deux-Sèvres	4 enfants x 15 € = 60.00 €
Lescure Musique de Boismé	720.00 €
Les Routins de Boismé	Financement achat débroussailleuse 1150.00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Boismé	150.00 €
Entente sportive Boismé-Clessé	820.00 €
MFR Argenton les Vallées	1 enfant x 15 € = 15.00 €
MFR SEVREUROPE BRESSUIRE	2 enfants x 15 € = 30.00 €
Chambre des Métiers Indre et Loire	1 enfant x 15 € = 15.00 €
MFR Bressuire-La Grange	1 enfant x 15 € = 15.00 €
MFR Moncoutant	2 enfants x 15 € = 30.00 €
Prévention Routière	30.00 €
MFR Saint-Gilles Croix-de-vie	1 enfant x 15 € = 15.00 €
Campus CIFOP CCI ANGOULÊME	1 enfant x 15 € = 15.00 €
Association UNC-AFN Boismé	92.00 €
MFR Mauléon	1 enfant x 15 € = 15.00 €
MFR Saint-Michel Mont-Mercure	2 enfants x 15 € = 30.00 €
TOTAL	3202.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation pour les établissements du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, refuse (10 pour le refus, 4 abstentions) le versement d'une subvention à l'Association Solidarité Paysans Poitou-Charentes. Un courrier leur sera adressé pour leur demander s'il y a des dossiers sur Boismé.

Le Conseil Municipal, met en attente la subvention de l'APEB, de la Gymnastique volontaire dans l'attente de la fourniture du bilan financier et des comptes. Un courrier sera fait pour demander ces documents.

Concernant l'ESBC qui compte désormais plus de 200 licenciés, il a été décidé de passer la subvention à 820.00 € (10 voix pour et 4 abstentions).

3. AVENANT A LA CONVENTION LASAT CM20150204-003

Monsieur le Maire explique qu'il faut faire un avenant à la convention conclue entre la Commune de Boismé et le laboratoire d'analyses Sèvres-Atlantique (LASAT). Ce laboratoire procède aux prestations d'autocontrôles microbiologiques au restaurant scolaire. Le prix sera de 392.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention avec le laboratoire d'analyses Sèvres-Atlantique pour l'année 2015 pour un montant de 392.54 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

4. DEVIS ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DU PARC CM20150204-004

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, explique qu'il est nécessaire de procéder à un renforcement de ligne rue du Parc avec enfouissement de la ligne. En même temps, on enterrerait la ligne téléphonique. Le coût est de 10 300.00 € HT pour l'électricité avec une aide possible du SIEDS d'environ 30 %. Le coût est de 5 154.97 € HT pour ce qui concerne la ligne téléphonique ORANGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte ces devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les signer.

5. INTERROGATION SUR L'AVENIR DU CABINET MEDICAL :

Monsieur le Maire explique que le propriétaire du local occupé par le médecin l'a prévenu que celui-ci partait en février. Il est décidé de faire une lettre ouverte aux élus afin d'attirer l'attention sur cette situation alarmante.

QUESTIONS DIVERSES :

1. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ET DE GESTION PROVISOIRE DES SERVICES SIGNEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS CM20150204-005

Vu la délibération du 9 avril 2014 autorisant le Maire à signer la convention de transfert de compétences et de gestion provisoire des services signées avec la Communauté d'Agglomération ;

Vu la convention correspondante signée le 24 avril 2014 ;

Considérant la nécessité de prolonger ladite convention d'un an ;

Il est rappelé que la commune a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur :

- **Les modalités de transfert de compétences**, comprenant le transfert des biens et équipements, la reprise des travaux à réaliser en 2014 et le transfert des résultats financiers des budgets annexes correspondants.
- **La gestion provisoire des services transférés**, en proposant une répartition des missions sur 2014 et la prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement avec, le cas échéant, un remboursement des frais supportés par les anciennes structures.

La Communauté d'Agglomération peut également demander aux services des communes ayant transférées les compétences des missions ponctuelles.

Cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2014. Or il est nécessaire de prolonger ce dispositif d'une année.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Prolonger la convention susmentionnée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.**
- **Autoriser la signature de l'avenant correspondant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2015 et autorise la signature de l'avenant correspondant.

2. APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE PRESTATIONS LIEES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES CM20150204-006

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte constitutif approuvé par le SIEDS lors de son comité syndical du 24 novembre 2014,

Considérant que la Commune de Boismé a des besoins en matière de :

- Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
-

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que la Commune de Boismé, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Commune de Boismé au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
 - Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la Commune de Boismé au groupement dont l'acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

**3. MAINTIEN DES TARIFS DE LA GARDERIE (tranche horaire 16h-16h30)
CM20150204-007**

La précédente délibération fixant les tarifs de la garderie et des accueils de loisirs se terminait au 31/12/2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les tarifs en application pour la garderie (tranche horaire de 16h à 16h30) à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

TARIF A L'HEURE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	1.53 €	1.32 €	1.06 €

Goûters = + 0.52 €

4. VENUE DU BUREAU D'URBANISME AREA

Une intervention pourrait être programmée en vue de la sécurisation des entrées de bourg. Le devis pour l'étude et le suivi de chantier s'élève à 6000.00 € environ (900.00 € pour l'étude). Ce dossier est mis en attente.

5. AGENDA :

Mercredi 11 février 2015 à 20h30 : Réunion Commission Cantine
Samedi 14 février 2015 à 14h30 : Commission voirie
Mardi 10 mars 2015 à 14h : Commission des Impôts directs (CCID)
Mercredi 4 mars 2015 à 20h30 : Conseil Municipal

Séance levée à 23 h 20 min.

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*Les Secrétaires,
Jean-Hugues BOUTET
Amandine WILLOCQ*

Les membres,

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Absent excusé Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Absente excusée Procuration à Mme Christine ENDUIT Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>

